

# Introduction



## INTRODUCTION

*Visiblement invisible*, tel est le titre du rapport annuel 2021 de Myria sur la traite et le trafic des êtres humains. En sa qualité de rapporteur belge sur la traite des êtres humains, Myria a pour mandat légal d'élaborer un rapport annuel indépendant et public, dans lequel la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains est évaluée et le phénomène de la traite et du trafic d'êtres humains détaillé.

On dit souvent que la lutte contre la traite des êtres humains est consensuelle : son importance est soulignée au-delà des frontières idéologiques. Tous les acteurs s'accordent sur ce point. Ce consensus occulte cependant que la lutte contre la traite des êtres humains ne peut être efficace que s'il existe un haut degré de spécialisation, des ressources humaines et matérielles adéquates et un encadrement suffisant pour les centres d'aide aux victimes.

À l'heure d'écrire ces lignes, des audiences ont lieu au sein de la Commission Justice de la Chambre sur un projet de loi ambitieux qui vise à réformer profondément le droit pénal sexuel. La prostitution, déstigmatisée doit pouvoir se poursuivre comme travail sexuel. L'organisation de bonne foi de la prostitution ne doit plus générer des poursuites et des sanctions. Suite au débat social, une évolution semble en marche. Une évolution susceptible d'avoir un impact fort sur la lutte contre la traite des êtres humains, non seulement aux fins d'exploitation sexuelle, mais éventuellement aussi à des fins d'autres formes d'exploitation, en particulier d'exploitation économique.

Si cette initiative législative aboutit, l'impact de cette déstigmatisation ne sera pas seulement social. Les victimes de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ne verront plus leur demande d'indemnisation matérielle rejetée par les tribunaux au motif qu'elle concerne l'indemnisation de services sexuels fournis illégalement.

Si l'intention du législateur est de ne plus voir le travail sexuel associé à la traite des êtres humains, le cadre conceptuel utilisé devra être clairement délimité et la loi correctement comprise et appliquée par les acteurs de première ligne et les magistrats. Les réseaux criminels travaillant avec des acteurs de première ligne pourront également jouer sur la distinction entre l'abus de la prostitution et la traite des êtres humains et élaborer le modèle commercial sous-jacent dans les moindres détails.

Le projet envisage un modèle de travailleur du sexe autonome, qui ne peut être contraint et ne doit pas céder de recettes excessives à l'organisateur. Or, de nombreux types de travail sexuel, difficiles à contrôler, ne correspondent pas à ce modèle.

Les autorités locales peuvent déjà « façonner » l'organisation de la prostitution sur leur territoire et leurs règles.

À chaque fois cependant, Myria a exprimé son inquiétude sur l'impact que cette réforme pourrait avoir sur les travailleurs du sexe — en particulier ceux des pays tiers — qui se retrouvent en situation (de séjour) précaire.

Une grande partie de la prostitution — ou du travail du sexe — se déroule encore dans une zone grise, où des travailleurs du sexe aux situations socio-économiques et statuts de séjour divers s'offrent à des clients plus ou moins similaires. Les travailleurs du sexe exploités et abusés — souvent en séjour illégal — actifs dans ces lieux et qui ne sont pas traqués, parviennent souvent à signaler leur victimisation aux policiers locaux et aux ONG spécialisées.

Les indicateurs de traite des êtres humains constituent un outil important pour détecter les victimes de la traite.

Selon Myria, l'attention doit être accordée en priorité à ces victimes, qui courent le plus grand risque de rester complètement sous les radars en raison de leur situation de séjour, de l'organisation minutieuse et de la brutalité du réseau qui les exploite, et de la possibilité de les déployer rapidement dans d'autres pays. Au niveau européen, il n'existe toujours pas de mécanisme d'orientation permettant de transférer les victimes et de les faire accompagner là où elles sont le plus en sécurité, sans préjudice des poursuites engagées contre les trafiquants.

Plus haut, j'ai abordé les répercussions possibles des réformes actuelles sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation économique. Par exemple, lorsqu'il est demandé aux services spécialisés de l'inspection sociale de détecter non seulement la traite des êtres humains aux fins d'exploitation économique, mais aussi l'abus de la prostitution. Les services spécialisés de l'Inspection sociale, en particulier les équipes ECOSOC, attendent depuis un certain temps déjà un renfort adéquat en personnel et en ressources.

Myria a demandé à plusieurs reprises qu'une plus grande attention soit accordée à la lutte contre la fraude sociale. La prévention de la traite des êtres humains n'est pas seulement une question de sensibilisation des utilisateurs et des clients. La tolérance du non-respect des conditions de travail et de sécurité sociale fait prospérer une économie parallèle dans laquelle la détection et la protection des victimes les plus gravement exploitées deviennent presque impossibles.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux auteurs des contributions externes de ce rapport, chacun d'entre eux ayant apporté une pierre importante à l'édifice de par son expertise, son mandat ou son engagement. Le rapporteur national néerlandais se concentre, entre autres, sur la nature rapidement changeante de la traite des êtres humains et sur le fait que de plus en plus de choses se passent en ligne — et paradoxalement, de plus en plus à l'abri des regards. Le Professeur Magaly Rodríguez García propose une interprétation socio-historique du débat actuel, dans lequel elle s'est déjà fréquemment positionnée publiquement par le passé. Martine Di Marino, coordinatrice d'Entre 2 Wallonie, considère les développements actuels avec un esprit ouvert, mais tend simultanément un miroir politique, soulignant la nécessité de prendre soigneusement note de l'expertise sur le terrain et des situations (problématiques) très différentes de prostitution. Une autre voix expérimentée du terrain est celle de Lieve Huijskens, fonctionnaire en charge de la problématique de la prostitution à la ville d'Anvers. Elle s'appuie sur les expériences de prostitution vécues récemment en ces temps de Covid-19 pour améliorer la coordination et l'interaction entre les niveaux local et supralocal.

J'aimerais conclure en demandant d'accorder plus d'attention à l'analyse des chiffres. L'analyse de 2020 démontre un nombre élevé rarement vu (234) de dossiers initiaux dans les parquets pour des cas de traite aux fins d'exploitation sexuelle, contre un nombre très faible (36) de victimes nouvellement assistées dans les centres. Sur ces 36 victimes, pas moins de 19 sont nigériennes. Cela mérite sans aucun doute une analyse plus approfondie, d'autant plus que — outre les trois victimes belges — seules deux victimes d'exploitation sexuelle ont le statut de ressortissant de l'UE. Pendant la première vague de la pandémie, de nombreuses femmes d'Europe de l'Est sont rentrées dans leur pays, mais l'analyse des chiffres

ne permet pas encore de cerner ce phénomène. Une fois de plus, Myria plaide en faveur de la poursuite des recherches afin d'analyser le phénomène de la traite des êtres humains en temps réel..

*Visiblement invisible* ne fait pas seulement référence à l'actuelle zone crépusculaire dans laquelle les victimes de la traite sont actives aux côtés d'autres travailleurs du sexe qui exercent dans un cadre plus sûr. Non sans une certaine ironie, on pourrait dire que ce titre s'applique aussi quelque peu au présent rapport, lui-même élaboré dans le flou quant à l'issue du débat actuel sur le droit pénal sexuel. C'était un défi pour Myria de formuler des conseils et des analyses appropriés et pertinents d'une part, et de produire une analyse et un état des lieux précis pour le lecteur d'autre part.

L'ensemble de l'équipe traite des êtres humains de Myria et moi-même espérons que ce rapport contribuera à une attitude d'évaluation continue et à la clarification du phénomène de la traite des êtres humains.

Je vous en souhaite de tout cœur une lecture stimulante.

*Koen Dewulf*  
Directeur